



FOIRE AUX QUESTIONS – RUE ANNA

La Ville de Québec prévoit refaire la rue Anna en 2015. Afin d'optimiser les ressources, elle explore la possibilité de faire d'autres travaux qui permettraient d'améliorer la qualité de vie sur la rue.

La Ville consulte les citoyens pour identifier leurs besoins avant de mettre des solutions en place. Une première consultation a eu lieu le 18 mars les participants ont soulevé des questions. La Ville y répond.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS – PENDANT LES TRAVAUX

1. Combien de temps vont durer les travaux?

Environ 60 jours ouvrables de travaux, variable selon l'option qui sera retenue.

2. Quand les travaux auront-ils lieu?

Date des travaux inconnue à ce jour. Les citoyens sont avisés à l'avance.

3. Est-ce que l'eau sera coupée?

Un réseau d'aqueduc temporaire de surface sera installé pour la durée des travaux de façon à assurer l'alimentation continue en eau potable des résidences riveraines touchées par ceux-ci. Quelques coupures d'eau planifiées seront cependant à prévoir pour effectuer les divers raccordements requis au réseau existant de la ville. Les citoyens touchés en seront avisés un minimum de 24 heures à l'avance.

4. Est-ce que les travaux seront bruyants?

Oui, mais se dérouleront dans les plages de travail qui sont permises dans les règlements municipaux.

5. Les travaux pourraient déranger les animaux vivants dans les égouts. Comment la ville s'assurera que ceux-ci ne vont pas envahir nos propriétés?

Chaque propriété est sensée être munie d'un dispositif dans son système de plomberie (...clapet antiretour...) pour pallier à ce problème. Diverses mesures sont aussi prévues au devis des travaux en relation à cette problématique.

6. Est-ce que nous aurons accès à nos stationnements pendant les travaux?

De façon générale oui, mais les citoyens seront avisés dans le cas contraire.



FOIRE AUX QUESTIONS – RUE ANNA

7. Si nous allons de l'avant avec le verdissement de la rue, serons-nous consultés sur ce qui sera fait et comment?

Suite au présent processus de consultation, la décision finale des autorités sur l'aménagement de la rue Anna sera communiquée aux résidents, propriétaires et commerçants de la rue Anna et du secteur concerné. Cette décision devrait être connue d'ici l'automne 2014.

8. Est-ce que les propriétaires devront payer une part des travaux pour refaire la tuyauterie? Les propriétaires sont-ils responsables d'une partie des infrastructures? Et doivent-ils déboursier pour les entretenir?

La réfection des entrées d'eau et L'installation de clapets anti-refoulement est aux frais des propriétaires riverains (partie privée). Le fait de l'ouverture de la rue pour refaire les infrastructures, il n'y a aucun frais pour cette partie. L'entretien des équipement situés sur la propriété privée est une responsabilité des propriétaires.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS – Circulation et stationnement

1. Le sens unique serait dans quelle direction?

Le sens unique proposé serait du nord vers le sud entre les rues Corinne et Napoléon et à double sens entre Napoléon et le boulevard Charest Ouest.

2. Prévoyez-vous installer un feu de circulation entre Marie-de-l'Incarnation et Napoléon?
3. Que prévoyez-vous faire pour sécuriser et améliorer la visibilité aux intersections?
4. Quelles mesures prévoyez-vous prendre pour réduire la vitesse de circulation?
5. Serait-ce possible d'installer une lumière centrale comme sur Verdun?
6. Est-il possible de mettre une lumière plutôt qu'un panneau d'arrêt pour améliorer la visibilité

Lorsque la Ville aura statué sur une option d'aménagement, toutes les mesures relatives à la circulation et du stationnement qui seront proposées feront l'objet d'une présentation publique auprès de l'ensemble du secteur touché par ces modifications.



FOIRE AUX QUESTIONS – RUE ANNA

RÉPONSES À VOS QUESTIONS – AMÉNAGEMENT

1. Est-ce que le fait de planter des arbres pourrait briser les drains ou endommager les fondations des propriétés?

Non, les racines des arbres ne briseront pas les drains et n'endommageront pas les fondations des propriétés. Il s'agit d'un mythe. Pour en savoir plus, consulter le site web de la Ville de Québec à la rubrique suivante :

http://www.ville.quebec.qc.ca/citoyens/propriete/arbres/racines_arbres.aspx

Le choix des espèces d'arbres et les concepts d'aménagement permettront de protéger les propriétés.

Toutefois, lors des travaux, les propriétaires auront l'opportunité de profiter de l'excavation pour imperméabiliser leur fondation, comme c'est le cas lors de tout projet, plantation d'arbres ou non.

2. Est-ce que les travaux auront un impact sur la valeur des propriétés?

Les travaux de réfection la rue n'ont aucun impact sur la valeur des propriétés. Par contre, la qualité de l'environnement et des aménagements sur vos propriétés peuvent influencer l'attrait pour des nouveaux acheteurs et le prix de vente d'une propriété. La valeur foncière s'ajuste aussi au prix de vente du marché.

3. Est-ce que la Ville va ramasser les feuilles l'automne?

La Division des travaux publics assure le nettoyage des rues au moins 2 fois par an. Les feuilles tombées dans la rue et dans l'emprise municipale seront ramassés, mais pas celles sur les propriétés privées et il est interdit de mettre feuilles mortes des arbres d'une propriété privée à la rue.

4. Les arbres seraient placés de quel côté de la rue?

Dans l'option 3, les arbres situés aux intersections pourraient être des 2 côtés de la rue.



FOIRE AUX QUESTIONS – RUE ANNA

5. Est-ce que les fils seront enfouis?

Non, les fils ne seront pas enfouis. Les coûts d'enfouissement étant très élevé, nous tentons de rationaliser et travailler avec les compagnies d'utilité publiques dont Hydro-Québec pour améliorer la situation.

6. Est-ce que les poteaux seront déplacés?

Si la Ville procède à une réfection de rue à l'identique, les poteaux ne sont pas déplacés. Si nous y allons avec une option pour améliorer le confort et la sécurité des usagers avec/ou sans verdissement, nous évaluons la possibilité de les déplacer et le coûts pour le faire.

7. Les poteaux seront placés de quel côté de la rue?

Nous ne savons pas encore si les tous les poteaux seront ou non déplacés mais l'aménagement et le paysagement de la rue seront réalisés en conséquence. Une rationalisation des poteaux est favorisée mais la décision revient à Hydro-Québec.

RÉPONSES À VOS QUESTIONS – DÉNEIGEMENT

1. Comment les travaux pourraient avoir un impact sur le déneigement?

Si l'option retenue élargis les trottoirs, l'impact sera positif, nous serons en mesure de gratter les trottoirs même si des véhicules sont stationnés;

Si l'option avec une banquette est retenue, le déneigement de la partie bétonné entre l'entrée charretière et la rue est déneigé par le citoyen.

Le citoyen ne peut déposer de neige en provenance de sa propriété dans la rue sans permis.

Si vous souhaitez poser d'autres questions,
contactez Jacques Faguy au (418) 641-6101 poste 3134
ou par courriel : jacques.faguy@ville.quebec.qc.ca